



N° 25.26

## Affectation des résultats de l'exercice 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le comité syndical dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire à Bourgoin-Jallieu, le 21 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Michel FAYET.

Nombre de membres en exercice : 21 Titulaires / 21 Suppléants

Titulaires présents : 10

Mme Céline DEBES, M. Michel FAYET, Mme Andrée LIGONNET, M. Alain MARY, M. Cédric NARDY, M. Hervé CHAMPEAU, M. Patrick FIORINI, M. Jean-Pierre JOURDAIN, M. P. MARMONNIER, M. Patrick CASTAING.

Suppléants présents : 1

M. Jean-Marc POUILLON.

Titulaires absents ou excusés : 11

Mme Chantal BUSSY, M. Christophe DENIS, M. Denis GIRAUD, M. Jean-Pierre GIRARD, M. Guillaume VIAL, M. Patrick BOUSQUET, M. Raphaël IBANEZ, M. Fabien BICHET, M. Patrick ROSET, Mme Julie VERNAY, Mme Vanessa DEVAUX.

Pouvoirs (4) :

Monsieur GIRAUD donne pouvoir à Monsieur MARY

Monsieur BOUSQUET donne pouvoir à Monsieur CHAMPEAU

Monsieur ROSET donne pouvoir à Monsieur FAYET

Signature de la feuille de présence effectuée

M. Patrick CASTAING est nommé secrétaire de séance

Il est exposé :

Après l'approbation du Compte Financier Unique et des résultats pour l'exercice 2024, il convient de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les résultats des sections d'investissement doivent obligatoirement être reportés sur l'exercice suivant, en charge pour les déficits, en produit pour les excédents.

Je vous rappelle que le résultat excédentaire de fonctionnement doit être affecté en priorité

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
- pour le solde (selon le choix de l'assemblée) soit en report à nouveau excédentaire de fonctionnement, soit en dotation complémentaire pour l'investissement.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 05 février 2025 portant adoption du Budget Primitif 2025 (BPU) et des résultats 2024 repris par anticipation,

Vu la délibération du 21 mai 2025 portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) et des résultats 2024,

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré et l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **DIT** que le résultat excédentaire 2024 d'investissement est repris au 001 pour **6 294 506.99 €** sur l'exercice 2025,
- **AFFECTE** le résultat excédentaire 2024 de fonctionnement comme suit :
  - ⇒ **3 826 107.11 €** au compte 002 "Résultat de fonctionnement excédentaire" sur l'exercice 2025,
  - ⇒ **2 800 000.00 €** au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" sur l'exercice 2025,

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

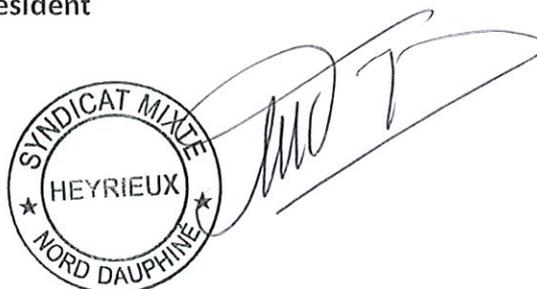
Fait et délibéré le 21 mai 2025

Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de  
publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 21 mai 2025**

Michel FAYET,  
Président

A circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE HEYRIEUX NORD DAUPHINE" and two stars. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.